

## DECHETS TOXIQUES : LA MORT PROGRAMMEE A ABIDJAN

Le PROBO KOALA, un bateau battant pavillon panaméen après être parti d'Estonie et avoir fait escale aux Pays Bas et en Espagne, a débarqué 500 tonnes de produits toxiques au port d'Abidjan dans la nuit du 19 au 20 Août 2006. L'affréteur et l'armateur sont tous deux européens.

Ces produits ont ensuite été déversés sur plusieurs sites dont 10 sont formellement identifiés.

On ignore encore la composition exacte de ce produit, malgré la présence d'experts français commis pour son analyse afin d'en déterminer les constituants. Cependant, on parle d'hydrogène sulfuré mélangé sans doute à de la soude caustique, qui a un effet aggravant sur la toxicité du produit.

Les conséquences, gravissimes, n'ont pas tardé. A ce jour, des dizaines de milliers de personnes ont consulté pour des affections diverses et 7 en sont officiellement mortes. On ne peut encore évaluer précisément les conséquences de cette pollution sur la population exposée à court, moyen et long terme. D'ores et déjà, elle a engendré angoisse légitime et psychose généralisée.

### Pourquoi le choix d' Abidjan ?

Trafigura a avoué avoir sciemment décidé pour des « raisons économiques » de décharger les déchets toxiques à Abidjan plutôt qu'à Amsterdam. Elle a sous-traité les opérations de pompage des déchets du cargo vers les camions citernes à la société ivoirienne Tommy, via sa filiale Puma Energy, société écran située aux Bahamas.

Le cynisme de Trafigura est habituel (elle est impliquée dans le scandale « pétrole contre nourriture »). Cet acte de Trafigura viole la convention de Bâle, qui interdit le transfert des déchets dangereux entre pays de l'OCDE et pays non membres de l'OCDE, ainsi que la directive européenne de l'an 2000 sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison.

### Appel à signature

La plate forme sociale pour la paix en Côte D'Ivoire et les signataires de cet appel demandent instamment à l'Union européenne et à ses Etats membres :

- 1) La mise en place d'un véritable plan d'urgence international sous contrôle démocratique (parlementaires et représentants de la société civile et scientifique) en vue d'opérer une dépollution totale des sites, de répondre pleinement à la prise en charge sanitaire des populations, et d'alimenter un fonds public d'aide aux victimes de cette catastrophe.
- 2) De renforcer les moyens publics de prévention de telles catastrophes, afin que soient appliqués les textes internationaux qui engagent l'UE, notamment la convention de Bâle et la directive européenne de 2000.
- 3) De poursuivre et de sanctionner avec une célérité et une rigueur sans faille, ceux qui se sont livrés à ce véritable banditisme international, notamment les responsables de Trafigura et autres commanditaires.
- 4) Que les déchets récupérés soient immédiatement renvoyés en toute sécurité à leur lieu de provenance et l'ensemble des frais mis à la charge de Trafigura et de ses complices.